

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-808/PR/MD portant approbation du Budget Prévisionnel 2016 de la Caisse Militaire de Retraite.

n° 2015-808/PR/MD

Ministère
MINISTÈRE DE LA DEFENSE

Date de publication
19 décembre 2015

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2015

Date du numéro
31 décembre 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°84-0041/PR/MDF du 24/04/1984 portant Création de la Caisse Militaire de Retraite

VU La Loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Établissements Publics, VU La Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements Publics

VU Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Établissements Publics à Caractère Administratif

VU Le Décret n°2004/009/PRE/MDN portant désignation des membres du conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraite (CMR)

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PRE en date du 14 avril 2013, fixant les attributions des Ministères

VU La Délibération n°2015-001/CMR du 25 novembre 2015 du Conseil d'Administration de la Caisse Militaire de Retraites

SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 15 Décembre 2015.

TEXTE INTÉGRAL

ARRÊTE :

Article 1er

Est approuvé le budget prévisionnel de la Caisse Militaire de Retraite pour l'exercice 2016 arrêté par le Conseil d'Administration en sa séance du 25 Novembre 2015 Comme suit

Recettes.....1 474 481 772 FDJ– Dépens-

es.....1 866 498 934 FDJ– Résul-

tat.....- 392 013 162 FDJArticle 2 : Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH